

#### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement

# Arrêté n° 2017-DDT-SE N° 679 du 13 novembre 2017 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune de JUVISY-SUR-ORGE (Essonne)

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite Chevalier des Palmes académiques Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ainsi que ses articles L.586-1 et R.563-1 à D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique;

Vu le décret du 21 avril 2016, portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de l'Essonne;

Vu l'arrêté n°2017-PREF-MC-476 du 6 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Yves RAUCH, directeur départemental des territoires de l'Essonne;

Vu l'arrêté N°2017-DDT-SG-BAJAF-487 du 10 juillet 2017 portant subdélégation de signature ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 2017-DDT-SE-436 du 16 juin 2017 portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille dans les départements de l'Essonne et des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DDT-SE N°521 du 4 août 2017 portant à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des risques à prendre en compte sur le territoire de la commune de Juvisy-sur-Orge et les documents à consulter pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs;

### ARRÊTE

#### Article 1

La commune de Juvisy-sur-Orge est exposée :

- aux risques naturels d'inondation par débordement de la Seine ;
- aux risques naturels prévisibles d'inondation par débordement de l'Orge;

Le dossier communal d'information sur les risques naturels et technologiques est annexé au présent arrêté.

#### Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels et technologiques auxquels la commune est exposée sont :

- Le Plan de Prévention des Risques Inondation de la vallée de la Seine approuvé le 20 octobre 2003 par arrêté préfectoral n°2003-PREF.DCL/0375;
- Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille, approuvé le 16 juin 2017 par arrêté inter-préfectoral n° 2017 - DDT - SE n°436.

#### Article 3

Les éléments nécessaires aux vendeurs et aux bailleurs pour l'état des risques naturels et technologiques utile à l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sont consignés dans un dossier communal d'information qui comprend :

- une fiche synthétique précisant la nature ainsi que l'intensité du risque auquel la commune est exposée et mentionne les documents de référence auxquels le vendeur ou bailleur peut se référer;
- un document graphique délimitant les zones exposées au risque inondation.

#### Article 4

Le dossier communal d'information et les documents de référence sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de Juvisy-sur-Orge et de la préfecture de l'Essonne.

#### Article 5

Ces informations sont mises à jour conformément aux dispositions de l'article L.125-5 du code de l'environnement.

#### Article 6

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Juvisy-sur-Orge et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Juvisy-sur-Orge et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien-édition de l'Essonne.

Le dossier est consultable sur le site Internet des services de l'État dans l'Essonne : <a href="http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Transactions-immobilieres-et-installations-classees/Information-Acquereurs-Locataires">http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Transactions-immobilieres-et-installations-classees/Information-Acquereurs-Locataires</a>

#### Article 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 2015 DDT-SE 345 du 31 août 2015.

#### Article 8

le Secrétaire Général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau, le directeur départemental des territoires et le maire de Juvisy-sur-Orge sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Pour la Préfète et par délégation, L'adjoint au Directeur Départemental des Territoires

Pierre-François CLERC



## Commune de JUVISY-SUR-ORGE

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du code de l'Environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral								
N° DD	du 13/11/2017							
2. Situation de la commune au re	gard d'un ou plusieurs p	lans de prévei	ition des risq	ues naturels j	orévisibles (Pl	PRn)		
La commune est située dans le périmètre d'un PPRn		Oui 🗵	Non 🗆					
Approuvé en e	Approuvé en date du 20/10/2003		Aléa Inondation par la Seine					
Approuvé en e	date du 16/06/2017		Aléa Inondation par l'Orge					
Les documents de référence	sont :							
PPRi des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille consultation sur internet ⊠ en mairie et en préfectu					cture 🗵			
3. Situation de la commune au rep	gard d'un plan de préve	ıtion des risqu	es technolog	iaues (PPRT)				
La commune est située dans	Oui 🗆	Non 🗵	,					
en date du			Aléa					
Les documents de référence	sont							
	consultation			sur internet ☐ en mairie et en préfecture ⊠				
4. Situation de la commune au res	gard du zonage réglemen	ntaire pour la p	orise en com	ote de la sismi	cité			
en application de l'article R.5	563-4 du code de l'enviror	nement relatif	à la préventio	n du risque sis	mique			
La commune est située dans une zone de sismicité		zone 5	zone 4	zone 3 🗌	zone 2 🗌	zone 1 🖾		
5. Description succincte de l'inten	sité du risque							
Aléa Inondation par l'Orge	d'intensité	Faible	Moye	nne 🗵	Forte 🗵	Très forte 🗵		
Aléa Inondation par la Seine	d'intensité	Faible .	Moyenne 🔀		Forte 🗵	Très forte		
Observation								
Pièces jointes			-		and the same			
6. Cartographie								
extraits de documents ou de dossiers	s nermettant la localisation	n des immenble	es au recard d	es risques en c	Oure			
The second of th	والمخرف فالمسرور ومستحد والمراعدات الرمعي الرار	المراجعين بمعادرا	256.4	transport to a second	June 19 Common Common			
Document cartographique délimitan	t les zones exposees aux r	isques mondan	ous de l'Orge	ei de la seine	(IOIIIIat A4)			



# Carte relative à l'Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers

sur les risques naturels et technologiques majeurs Commune de Juvisy sur Orge

